



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2024

### Délibération n° 14

**Date de convocation**  
15.03.2024

**Date d'affichage**  
20.03.2024

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 34

**Objet : Modalité d'attribution des récompenses pour l'organisation du « 380 Prime » : concours chorégraphique et battles de danse Hip-hop.**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX.

#### Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – M. F. BOURDEAU par M. Y. LERAY – M. G. ALAPETITE par Mme C. LAFONT – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par M. JM. GUILBOT – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

#### Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 077-217701226-20240325-DEL\_25MAR24\_\_14-DE



M. Claude LUTTMANN a été élu secrétaire de séance.

**Madame Juliette BREDAS, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Il est proposé au conseil municipal d'organiser la quatorzième édition du « 380 Prime », concours chorégraphique et battles de danse Hip-hop, le samedi 18 mai 2024 à 15h00 à la Coupole.

Cet événement réunira 200 personnes où seront présent public intergénérationnel, 3 jurys professionnels, danseurs amateurs et professionnels.  
L'après-midi sera animé par une DJ, un speaker.

Le concours chorégraphique sera scindé en deux catégories à savoir « expérimentée » et « amateur », comme la précédente édition.

Le montant total des récompenses reste identique à l'édition 2023 et se répartit comme suit :

- 600 € pour le groupe vainqueur du concours chorégraphique « catégorie expérimentée »,
- 400 € pour le groupe vainqueur du concours chorégraphique « catégorie amateur »,
- 190 € pour le vainqueur de danse improvisée « Krump ».
- 570 € pour le trinôme vainqueur de danse improvisée « New Style ».

Cette récompense sera remise en chèque par le biais de la régie d'avance du service Jeunesse.

Le droit d'entrée est fixé à 8 € par spectateur et 4 € par danseur conformément à la décision n°2023/351-C.

**Au vu de ces éléments, je vous propose de bien vouloir en délibérer.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la décision n° 2023/351-C du 20 décembre 2023 fixant les tarifs d'entrée et d'inscription au concours « 380 Prime »,

VU l'avis de la commission Animation, Epanouissement Culturel et Sportif

CONSIDERANT qu'un concours chorégraphique et un Battle de danse Hip-hop dénommé « 380 Prime » est organisé par le service Jeunesse le 18 mai 2024 à la Coupole,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de récompenser les vainqueurs des concours chorégraphiques et des battles,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 077-217701226-20240325-DEL\_25MAR24\_\_14-DE



**DECIDE** d'attribuer la somme de 1760 € répartis comme suit :

- 600 € pour le groupe vainqueur du concours chorégraphique « catégorie expérimentée »
- 400 € pour le groupe vainqueur du concours chorégraphique « catégorie amateur »
- 190 € pour le vainqueur du battle « Krump »
- 570 € pour les vainqueurs du battle « New Style »

**DECIDE** que la récompense sera accordée par le biais de la Régie d'avances du service Jeunesse

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2024.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 25 mars 2024

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**Le secrétaire de séance**  
**Claude LUTTMANN**

Pour : 34  
Contre : -  
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 077-217701226-20240325-DEL\_25MAR24\_\_14-DE